

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

CLR : reconquérir l'Ogooué-Ivindo

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

TELLE est la mission, entre autres, que s'est assigné Alexandre Désiré Tapoyo, délégué général adjoint 1, chargé de l'Implantation et des Stratégies électorales du Centre des libéraux réformateurs (CLR). La troisième personnalité, du parti de Jean-Boniface Assélé, a séjourné le 23 août dernier dans la province de l'Ogooué-Ivindo, précisément à Makokou où il a procédé à l'installation des cellules de base.

Profitant de ses retrouvailles avec les "Cristes ogivins", l'émissaire du CLR n'a pas manqué de regarder objectivement dans le rétroviseur. Objectif: comprendre les raisons du recul dudit parti, vieux d'un peu plus d'un quart de siècle. (...) D'Ovan à Mékambo, en passant par Makokou, l'Ogooué-Ivindo était le bastion du CLR. Bien au-delà du 3e arrondissement de Libreville, son berceau. Où sont passés nos députés, sénateurs, maires présidents des conseils départementaux?", s'est interrogé à haute et intelligible voix

Alexandre Désiré Tapoyo. Non sans promettre aux "Cristes" de la contrée que le directoire du parti fera tout pour renverser la vapeur, et par la même occasion reconquérir son lustre d'antan. "La résilience est la capacité à rebondir après un coup dur, à se reconstruire après un moment difficile. C'est ce qui distingue les âmes fortes des faibles, les gagnants des perdants", a-t-il ajouté sans détours. Occasion également pour ce dernier d'inviter ses camarades à se joindre à la reconquête politique

qu'il prône depuis le début de la tournée en cours. "Je refuse de baisser les bras, a dit M. Tapoyo. Soyons résilients, car l'espérance ne déçoit jamais". Rappelons que cette tournée se poursuit dans un contexte de tensions internes entre le Conseil politique du CLR, chapeauté par le fondateur de ladite entité, Jean-Boniface Assélé, et l'instance à la tête de laquelle se trouve Dr Nicole Assélé, déléguée générale. En atteste le récent rappel à l'ordre du "Criste en chef" à cette dernière.



Alexandre Désiré Tapoyo procédant à l'installation de Kryss Landry Mandomilele, nouveau coordinateur provincial du CLR.

Frédéric Massavala fustige les guerres de leadership à Tsamba-Magotsi

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

PRÈS d'un an après sa sortie de prison, Frédéric Massavala Maboumba, président du groupe politique éponyme, a animé, mercredi dernier, un point-presse, à sa résidence privée sise à Mindoube dans le 5e arrondissement de la commune de Libreville. Occasion pour lui d'aborder un certain nombre de sujets brûlants de l'heure, tout en jetant un regard rétrospectif sur le chemin parcouru par notre pays depuis le 17 août 1960, date de son accession à la souveraineté internationale. De fait, l'ancien membre du gouvernement d'Omar Bongo Ondimba a vertement fustigé le climat qui prévaut actuellement à Fougamou et ses environs. Lequel, selon lui, est miné par des guerres de leadership. "À tort, certains pensent qu'être reconnu comme leader, c'est écraser tout le monde, c'est veiller à ce que rien ni personne n'émerge et ne gesticule autour de soi", a-t-il déploré. C'est fort de cela qu'il a exhorté les personnalités politiques du département de Tsamba-Magot-



Frédéric Massavala Maboumba, lors de sa déclaration.

si à cesser "leurs hostilités, afin qu'elles sachent raison garder et qu'elles pensent à l'honorabilité d'une communauté. Rien ne doit justifier que l'on verse le sang d'autrui", a-t-il martelé. Regrettant quelque peu le chemin parcouru par notre pays depuis son accession à la souveraineté internationale, il s'est néanmoins dit confiant quant à ses capacités à relever les manquements constatés dans certains domaines, eu égard à son potentiel économique. "Il faut tordre le cou à la conception manichéenne du combat politique. Parce qu'il n'y a pas un camp des méchants et un autre des gentils. Il n'y a que les Gabonais qui doivent s'impliquer, avec patriotisme, dans la construction de la Mère patrie (...)", a-t-il avancé.

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES HYPOTHÈQUES

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'Ordonnance 5/PR du 13 Février 2012, Conservateur de la Propriété Foncière porte à la connaissance du public qu'une procédure d'immatriculation est engagée suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront à la Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis.

Passé ce délai, la forclusion sera encourue

N° de la RI	Date de la R. I	Parcelle	Section	Ville ou District
14 323	13 Juillet 2020	574	MA	PORT -GENTIL
14364	18 Août 2020	150	VB8	LIBREVILLE
14365	18 Août 2020	292	DO	FRANCEVILLE
14373	24 Août 2020	156	YU2	AKANDA
14374	24 Août 2020	172	YC6	LIBREVILLE

Le conservateur

